



COMMUNE DE CHÉNENS

ERRATUM

Cette convocation annule et remplace la convocation du bulletin communal N°55, à l'exception des points 1, 2 et 4 ci-dessous, pour lesquels nous vous prions de vous référer à la convocation du bulletin communal.

Ajout à l'ordre du jour du point 3.
Commission financière – Election d'un nouveau membre

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Chénens sont convoqués à l'Assemblée communale extraordinaire le

Jeudi 3 novembre 2022 à 20h00

à la grande salle de l'Auberge du Chêne.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 mai 2022 – Pour approbation
2. Modifications des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) – Pour approbation
- 3. Commission financière – Election d'un nouveau membre**
4. Divers

Explications

Suite à l'élection de Monsieur Benoît Menoud en tant que Conseiller communal, un nouveau membre doit être élu au sein de la Commission financière, conformément à l'art. 70 al. 1 et 2 de la loi sur les finances communales.

Dès lors, les personnes intéressées par ce poste sont priées de s'annoncer auprès de l'administration communale d'ici au 31 octobre 2022, ou le soir-même de l'Assemblée, afin de procéder à une élection.

Le Conseil communal

Chénens, le 18 octobre 2022

Tous les documents relatifs à l'Assemblée communale peuvent être consultés au bureau secrétariat communal dans les 10 jours précédant l'Assemblée communale, ou sur www.chenens.ch, rubrique Actualités